Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 22 Janvier 1908. — No. 11

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

L'hon. M. Roblin

L'Hon. M. Roblin a prononcé mercredi après-midi, à la Législature, un grand discours sur l'extension des limites de la province.

Le premier-ministre a traité cette question avec une élévation de pensée où les politiqueurs de profession ne sauraient atteindre. Les hommes publics des deux partis, s'ils veulent être sincères, prêteront tout leur appui au gouvernement du Manitoba dans les efforts qu'il fait en vue d'agrandir notre territoire.

Après avoir fait l'historique des débats qui sont nés autour de cette question, M. Roblin a indiqué aux autorités fédérales l'importance de mettre toutes les provinces de la Confédération sur un même pied d'égalité. Si le Parlement fédéral ne pèse pas les choses avec la même balance pour toutes les provinces, il provoquera fatalement du malaise chez ceux qui seront victimes de cette partialité; le sentiment de confiance qui existe dans la Confédération et qui est nécessaire au développement national s'émoussera bientôt. Ce serait un coup terrible porté aux meilleurs intérêts non-seulement des provinces traitées injustement mais aussi de tout le Dominion.

College de Saint-Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

Dimanche, reprise des séances de l'Académie Française. L'orchestre, c'est-à-dire MM. P. Bleau, A. Chénier et Z. Bertrand enlèvent les applaudissements par l'exécution de trois morçeaux de choix et surtout par les fines nuances du morceau intitulé "Délicieuse."

La séance est courte. Le R. Directeur, le P. A. Chossegros en fait les frais. Il est bon de connaître le passé, mais il faut aussi être de son temps et c'est pourquoi le R. Père parle de questions actuelles.

"On vient, dit-il, de proposer à la Chambre manitobaine une loi sur l'instruction obligatoire. Cette loi a été repoussée avec justice, car comme l'a parfaitement démontré M. Jos. Bernier M.P.P. dans un mémorable et courageux discours, dont il faut hautement le féliciter, une pareille loi serait inconstitutionnelle. Si l'instruction est obligatoire, il faudra envoyer nos enfants aux écoles qui seront à leur portée. Mais dans une foule de localités ces écoles sont neutres ou soi-disant neutres; obligerez-vous les catholiques, qui sont en trop petit nombre dans ces endroits pour avoir des écoles à eux à envoyer leurs enfants à des écoles reprouvées par leur conscience? Mais de *par la loi* personne ne peut les y obliger.

Le R. Père profite de la circonstance pour expliquer clairement la situation et les droits des catholiques.

L'acte du Manitoba portait qu'aucune législation provinciale ne pourrait porter atteinte aux écoles établies au pays *par la coutume*. C'était la volonté manifeste des législateurs que les catholiques ne fussent jamais obligés de payer pour d'autres écoles que les leurs et si les nobles Lords du Conseil privé, qui en décidèrent autrement à la fin du procès Barrett vs Winnipeg avaient pénétré l'intention manifeste des auteurs de la loi, leur jugement eut été bien différent.

Quoiqu'il en soit, nous avons un second jugement du Conseil privé, qui reçonnait que nous avons droit à ce que nous avions par une loi postérieuse à l'entrée du Manitoba dans la Confédération, c'est-à-dire à la direction et au contrôle exclusif de nos écoles, aux choix des livres, aux subsides etc...ce jugement est le dernier mot de la question, puisqu'il est la décision du tribunal suprême de l'Empire. Toute législation contraire à ce jugement est manifestement anticonstitutionnelle. Il faut donc le dire hardiment à tous ceux qui se glorifient du titre de sujet britanique c'est résister au droit britannique que de persister à maintenir la loi existante et à ne pas vouloir la mettre en harmonie avec les prescriptions du tribunal suprême.

A ceux donc assez osés pour nous reprocher d'avoir des privilèges, nous répondrons fièrement "Appelez-vous privilège *une bribe de justice* et le vingtième de nos droits?

Dans un pays comme le nôtre où se côtoient deux races et deux religions on ne peut assurer la paix et l'harmonie, gage de prospérité, qu'en accordant littéralement à chacune, le droit de faire élever ses enfants suivant les prescriptions de sa conscience.

Après cette conférence si instructive le R. P. Directeur nous a lu une très belle poêsie, qui termina cette séance intéressante.

(*Communniqué*)

Municipalite de Montcalm

Première séance du conseil de la municipalité de Moncalm, tenue à Letellier, ce septième jour du mois de janvier 1908.

Présents : William Fraser, préfet, Eugène Cartier, Gaspard Bérard, Harry Franks, Onésime Bordeleau, Joseph Saurette, Georges Beaupré, conseillers.

Le préfet appelle le conseil à l'ordre et le greffier donne la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Bordeleau–Bérard—Que Mons. Joseph Baril soit engagé comme Secrétaire-Trésorier pour la municipalité de Montcalm pour l'année 1908, au prix de $750 et que le règlement No 195 concernant le dit engagement soit lu une première, une seconde et une troisième fois et soit adopté.

AMENDEMENT

Beaupré–Saurette—Que l'offre de M. A. Guibert pour la position de Sec-Très. pour l'année 1908 au prix de $600 soit accepté Le 1er adopté Le 2me, perdu

Cartier–Bérard—Que M. L. D. Bissonnette soit nommé auditeur pour l'année 1908. Perdue.

Saurette–Beaupré—Que M. A. Fortier soit nommé auditeur pour l'année 1908. Adopté

Franks–Beaupré— Que le Dr Bélanger soit nommé officier de santé pour quartiers 1 et 2 pour l'année 1908 et que cette charge comprenne la vaccination des enfants d'école. Adopté

Saurette–Cartier—Que le rôle de l'année 1907 soit adopté pour l'année 1908 et que la cour de révision soit tenue le premier mardi du mois de mai. Adopté

Bérard–Cartier—Qu'une amende de $5 soit réclamée sur poursuite, devant un juge de paix, à toute personne ou enfant quelconque, qui iront glisser ou s'amuser dans la côte du bateau traversier St-Jean-Baptiste et que des affiches soient mises immédiatement défendant de s'amuser en cet endroit. Adopté.

Franks–Beaupré—Que le règlement No 196 concernant le salaire des conseillers soit lu une première, deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Saurette–Bordeleau— Que la somme de $25 soit donné à l'hôpital général de Winnipeg et $25 à l'hôpital de St-Boniface. Adopté

Bérard–Cartier—Que le rapport du Comité des finances soit adopté. Adopté

Franks–Beaupré—Que le conseil soit ajourné jusqu'au second mardi de février. Adopté

Le Manitoba.

MERCREDI, 22 JANVIER 1908

L'Instruction Obligatoire

Voici la résolution que le député de Springfield, monsieur D. A. Ross, voulait faire adopter par la Législature :

"Qu'il soit résolu que cette Chambre se déclare en faveur du principe de l'instruction obligatoire; et réclamant, au nom de la population du Manitoba le droit d'appliquer ce principe, cette Chambre est en conséquence d'avis que le gouvernement devrait passer une législation pour empêcher le vagabondage et imposer l'instruction obligatoire dans les cités, villes et villages incorporés, et pour une certaine période, chaque année, dans les districts ruraux."

La Législature a rejeté cette proposition après deux heures de discussion.

Autant vaut jouer cartes sur table et dire tout de suite à monsieur Ross, à monsieur Johnston, le député de Winnipeg, au *Free Press* et à tout le parti libéral que cette résolution a été soumise à la Chambre dans le but de réveiller les passions sectaires contre le gouvernement Roblin.—Ce fut la tactique de monsieur Greenway et de monsieur Martin quand ils voulurent faire oublier au public leur lamentable administration des chemins de fer.

En vain le parti libéral, après l'insuccès de son effort, se réclamera-t-il de l'unique désir d'avoir cherché à propager l'enseignement parmi nos populations. Il y a des faits qui parlent contre cette déclamation de théâtre. MM. Ross et Johnson, qui font tous deux partie de la commission scolaire de Winnipeg, étaient en possession de tous les renseignements qui servent la partisannerie politique ou la passion sectaire. Il leur était clair en effet que les catholiques s'opposeraient à l'instruction obligatoire à moins qu'on ne reconnût d'abord leur droit à des écoles confessionnelles ; à moins qu'on ne fit cesser le rançonnement odieux dont nous sommes les victimes au profit d'écoles neutres ou teintées d'une vague religiosié, tout-à-fait inacceptable à notre foi.

Ceci était clair ; et le jeu libéral était clair aussi : c'était de faire surgir de nouveau la question des écoles, dans toute son acuité.

M. Roblin devait se trouver embarrassé de ce réveil de l'agitation scolaire ; on le tiendrait dans un dilemme : ou bien le lancer dans une politique de tyrannie contre les catholiques, ou bien le mettre face à face avec le fanatisme d'un grand nombre de protestants disposés à nous maltraiter. Voilà la raison *politique* de la résolution Ross.

On peut y voir aussi l'action, préméditée, réfléchie, de ceux qui visent à la déchristianisation des écoles et qui croient—hélas ! non sans quelque plausibilité—que les catholiques sortiront toujours amoindris de ces luttes et y perdront même au moins une partie de leurs droits. C'est ainsi que depuis 1890, les catholiques de l'Ouest, luttant contre des forces numériques supérieures, insuffisamment défendus par ailleurs, ont été dépouillés de leurs immunités politiques.

Nous ne croyons pas au principe de l'instruction obligatoire; il nous paraît par plus d'un côté attentoire à un autre principe dont nos adversaires se réclament bruyamment : celui de la liberté.—Cependant, nous serions prêts à subir l'instruction obligatoire pourvu qu'on nous rendit les privilèges volés en 1890.

On peut-être sûr alors que nos petits catholiques se rendraient militairement *aux écoles catholiques* !

Les accusations d'obscurantisme dont nous accablent le *Free Press* et la députation libérale ne nous convaincront pas que nous méprisons l'instruction. Nous l'estimons tout autant que ceux qui nous en vantent aujourd'hui les beautés ;—nous ne connaissons à ces illustrissimes amis de la science aucune compétence particulière pour nous faire des remontrances sur ce chapitre-là.

Le ton et les arguments qu'on emploie à nous faire voir notre crétinisme nous persuadent que si l'instruction obligatoire est imposée à la province, elle devra forcer tout le monde, grands comme petits, à étudier. De cette façon, tous connaitront l'histoire et ce qu'elle enseigne au sujet de la part attribuable à l'Eglise catholique dans le développement des sciences humaines.

Nous l'avons dit dès la premières lignes de cet article, la Législature a rejeté la résolution Ross.

C'est le député de Saint-Boniface qui a répondu au député de Springfield. Le discours de monsieur Bernier a duré environ une heure et demie. C'est dire que nous n'en pouvons donner de résumé aujourd'hui.

Nos relations avec le député de Saint-Boniface sont trop intimes pour que nous nous permettions même les éloges que des adversaires politiques lui ont adressés. Nous devons cependant à la vérité de dire que, en dehors de tout mérite littéraire ou documentaire, ce discours est la réponse vigoureuse des catholiques à une menace de guerre. Ce fut le plaidoyer d'un croyant qui ne rougit pas de sa foi ; ce fut l'effort d'un honnête homme en face d'un devoir hérissé de difficultés. Car pour ceux qui connaissent les dessus et les dessous de la politique, on ne prononce pas un pareil réquisitoire sans soulever contre soi le vent et la tempête.

Le filandreux discours de M. Johnston, le député libéral de Winnipeg-Ouest n'a pu entamer la position constitutionnelle prise par M. Bernier

M. Roblin, parlant après M. Johnston, a clos le débat par quelques mots bien catégoriques. Ces quelques mots sont un avertissement aux fanatiques et aux extrémistes d'avoir à rentrer leurs griffes méchantes. La conclusion que tous peuvent tirer du discours de M. Roblin, c'est que sous sa direction le gouvernement étouffera toute tentative d'agitation malsaine autour de la question scolaire et autour des questions qui peuvent provoquer des conflits de races ou de croyances.

M. Albert Prefontaine M.P.P.

Voici un résumé du discours prononcé mercredi dernier à la Législature par monsieur le député de Carillon au cours du débat sur l'adresse :

LES TERRAINS MARECAGEUX

Je regrette que les honorables députés de Lansdowne et d'Emerson soient pas à leurs sièges dans le moment car le sujet des terrains marécageux dont je désire m'occuper les intéresse particulièrement.

Le député de Lansdowne a parlé de cette question, si débattue depuis trois ou quatre ans.

Je vais vous dire un peu de nouveau là dessus. Je dois déclarer que le député de Lansdowne a commis plusieurs erreurs capables de donner à la chambre d'inexacts renseignements. Voici la situation : En 1885 le gouvernement Norquay fit un arrangement avec les autorités fédérales, lesquelles passèrent un acte appelé les *Better Terms* ; cet acte définissait et localisait les terrains marécageux (*Swamp Lands*)

En vain les autorités locales ont demandé à Ottawa le transport à la province des titres des terrains marécageux. Tous les efforts ont été vains.

Dans les commencements ces terrains marécageux nous auraient été très avantageux ; ils auraient été une source de revenus pour la province, si nous en avions eu le titre avant qu'on ne les dévastât par des coupes incontrôlées. Je puis parler de cette question avec connaissance de cause, parceque j'ai exploré ces terrains marécageux pour en tirer des dormants, des pieux, même du bois pour l'usage de ma maison en 1889, 1890 et 1891. J'avais dans les township 4 et 5, rang 6 et 7 un moulin à scie portatif, et je travaillais pour les cultivateurs des alentours. Je sciais environ 300,000 pieds de bois par hiver dans les six townships qui forment mon comté. Il y avait six de ces moulins portatifs, qui sciaient ainsi chaque année des millions de pieds de bois.

A cette époque—au temps où on aurait dû en transporter les titres à la province,—ces terrains avaient beaucoup de valeur parceque chaque 1000 pieds de bois valait à l'Etat $2.50 avant de quitter le moulin, mais tous ces revenus allaient au gouvernement du Canada ; et la province aurait dû cependant avoir ces argents.

Mon installation comprenait 200 chevaux ; et d'autres étaient aussi bien équippés que moi.

Imaginez six ou sept cent paires de chevaux tirant du bois d'un township ! Chaque voyage aurait valu $1 à la province, depuis 1889, si ces terrains avaient été au nom de la province.

Naturellement, durant les six ou sept dernières années le bois a été enlevé de sur les terres et il n'en reste que du sable et des marais. Je ne crois pas qu'il y ait de sol plus pauvre dans la province. On ne saurait plus maintenant vendre ces terres,



M. ALBERT PREFONTAINE M.P.P.

qui sont une perte totale pour la province, parcequ'elles ne valent plus rien. On ne peut les mettre en homestead : le colon n'y pourrait faire sa vie.

Je vois maintenant les honorables députés d'Emerson et de Lansdowne à leurs sièges. Je me permettrai de leur demander s'ils ont jamais essayé d'acheter ces terres quand on les vendait comme terrains scolaires. Si ces messieurs parcouraient la province pour placer ces terrains, ils en obtiendraient un prix inférieur à ceux que le gouvernement pourrait obtenir.

Si la province avait eu le contrôle de ces terrains avant qu'ils ne fussent dépouillés de leurs forêts, elle aurait pu en obtenir des prix très rémunérateurs. Ces terrains ne valent plus rien maintenant, et beaucoup de députés le savent parfaitement bien. C'est que personne n'y peut faire sa vie. Je le répète, la province y aurait fait de l'argent si elle avait pu contrôler ces terrains avant qu'on ne les dévastât.

INSPECTEURS MUNICIPAUX

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur une autre question. Je crois qu'il serait urgent de nommer des inspecteurs chargés de surveiller la comptabilité municipale et de renseigner les juges-de paix. Je crois que les officiers publics auxquels je fais allusion seraient heureux d'avoir aide et conseil dans l'accomplissement de leurs importants devoirs.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de la question du téléphone : cette question reviendra devant la Chambre.

CHEMIN DE FER SUGGERE

Je porte à la connaissance de cette Chambre la nécessité d'un chemin de fer entre Morris et Sprague ; j'espère que le gouvernement sera sous peu en mesure de passer un bill à cet effet ; de cette manière la population établie à l'Est de la rivière Rouge aura une porte de sortie pour l'expédition de ses produits. Cette partie du pays est très propice à la culture du blé, seulement il lui manque les communications nécessaires. On admettra que le cultivateur ne devrait pas rencontrer des difficultés de cette sorte.

Extraits du Discours prononce par M. J.-B. Lauzon, M. P. P.

DEBAT SUR L'ADRESSE

Après avoir rendu hommage au regretté docteur McInnis et au Dr McFadden, défait dans Emerson aux dernières élections le député de La Vérandrye entama la discussion sur l'adresse.

M. Lauzon, partisan du gouvernement Roblin, croit à l'efficité de la politique provinciale telle que la dirige aujourd'hui, l'hon. M. Roblin. Les conservateurs, dit le député de La Vérandrye, ont toujours eu une même politique sage et progressive ; dans la mauvaise comme dans la bonne fortune, cette politique reste la même et ses défenseurs sont toujours au poste Cette conduite fait un étrange contraste avec celle de M. Brown, le pauvre leader libéral, qui, ne pouvant digérer sa défaite, en mars dernier, voulait quitter le pays pour des plages nouvelles !




M. J.-B. LAUZON, M. P. P.

Les chefs conservateurs ont plus de force d'endurance; aussi, leur exemple, leur tenacité fontils surgir des recrues qui grossissent d'autant les forces du parti.

Le député de Winnipeg-Ouest a beau dire, il y aura toujours des hommes capables de faire la lutte au parti libéral ; lui-même M. Johnston n'est pas sûr de ne pas mordre la poussière aux prochaines élections ; son entrée à la Chambre est un coup du hasard.

LA POSITION DE LA PROVINCE

Manitoba est le cœur du Canada et Winnipeg est réellement la reine de l'Ouest.

Quel avenir nous attend ! Quels développements ne prendra pas un tel pays ! Vous comprenez donc tous l'importance d'avoir une législature composée d'hommes d'affaires, qui puissent donner une bonne direction à la politique. Le gouvernement fédéral ne s'occupe aucunement de nous force nous est donc de voir nous mêmes à la sauvegarde de nos intérêts.

LE TELEPHONE D'ETAT

La transaction du gouvernement avec la compagnie Bell est absolument digne d'approbation Le gouvernement acquiert ainsi, pour le peuple, les dividendes autrefois gagnés par la compagnie.

Ce succès contre le monopole est peut-être, pour le peuple, le plus heureux marché qui se soit jamais conclu au Canada.

L'opposition attaque le gouvernement, parcequ'elle tient absolument à s'en tenir à son rôle, qui est de critiquer *quand-même*.

Tout homme d'affaires éclairé aurait en cette circonstance agi comme a agi le gouvernement Roblin.

NOS RESSOURCES

Il est question d'amener ici de nombreuses manufactures. C'est superbe ; et tous nous en sommes. N'oublions pas, cependant, que notre grande et fondamentale industrie à nous, c'est la culture du grain ! L'agriculture doit être à la base de tous les efforts industriels et commerciaux de ce pays.

LE PROCUREUR-GENERAL

L'hon. M Cambell a été l'objet d'une brutale attaque par M. Johnston, le député de Winnipeg Ouest. La nature des remarques de M. Johnston nous autorise à lui insinuer que l'hon. M. Campbell a oublié plus de loi que lui M Johnston, sera jamais capable d'en apprendre, quand même il atteindrait aux limites d'une vénérable vieillesse !

Rendons à chacun ce qui lui appartient. On peut, certes, différer d'opinion avec l'hon. procureur-général, mais tout homme impartial, conservateur ou libéral, devra reconnaître en lui, un des hommes les plus competents de la province.

LES PRIX DU MARCHE

On me permettra de faire ici une suggestion au gouvernement. Les cultivateurs ont besoin d'être renseignés sur les fluctuations du marché On devrait trouver un moyen de les tenir constamment au courant de l'échelle des prix, de cette façon les cultivateurs vendraient leurs produits en temps et il n'y aurait jamais ni congestion, ni disette de grains et provisions. Cette connaissance parfaite des prix inciterait la classe agricole à faire plus de culture mixte qu'elle n'en fait aujourd'hui.

On devrait ici, non pas seulement semer du blé, mais faire en sorte de vendre aussi des légumes, des volailles, du fromage, du beurre et des œufs. Ceci nous vient aujourd'hui d'Ontario ! Pourquoi !

L'an dernier, j'ai dû importer de l'Est pour les besoins de mon commerce, pour $16,000 de beurre et d'œufs, pour $9,000 de volailles et pour $9,000 de moutons Il n'y a aucune bonne raison pour que tout ceci ne soit pas produit par nos terres.

Le gouvernement, qui a l'œil bien ouvert, prendra, sans aucun doute, des mesures pour que l'éducation de la classe agricole se fasse en ce sens.

Un autre abus se commet aussi actuellement au dépens de la classe agicole et, j'ajoute immédiatement, du public. Nos voisins de la frontière sud traversent les lignes et viennent dans la province, achètent les œufs 15 cents la douzaine et le beurre entre 13 et 14 cents la livre ; les consómmateurs de la province paient cependant les œufs 25 cents la douzaine et le beurre de 35 à 40 cts la livre.

Si le cultivateur était tenu au courant du marché, lui et le public canadien ne subiraient pas les désavantages de ces incursions du rusé américain à travers nos campagnes.

LA DISETTE DE L'ARGENT

Cette disette n'est pas due aux cultivateurs ; elle est le fait des banquiers, qui ont prêté lourdement aux spéculateurs américains lesquels ont ensuite revendu sur le système de versements annuels. Si les banquiers avaient agi comme c'était leur devoir, nous ne traverserions pas une période de malaise. On ne doit pas prêter aux spéculateurs les économies des cultivateurs et de l'artisan des villes. Ces fonds devraient rester dans notre province et aider au progrès général. La classe agricole est la cheville ouvrière de toute la machine ici ; le marchand et l'industriel sont condamnés à de vains efforts si les pouvoirs publics ne donnent pas une attention spéciale aux besoins de l'agriculture.

LE CANADIAN NORTHERN

Les chemins de fer nous sont ici nécessaires ; un besoin criant s'en fait sentir plus que jamais On se rappelle quelle bonne fortune a été pour nous la construction du C. P. R., il y a de longues années. Mais les progrès de la province réclamaient des routes nouvelles. Le C. N. R. a été acquis au public, sans que le peuple déboursât un centin.

Cette acquisition heureuse est l'œuvre du gouvernement Roblin. Le Canadian Northern a déjà rendu de précieux services au pays ; il aide efficacement au transport du grain : l'an dernier, Winnipeg aurait été près d'une réelle disette de combustible, si le C. N. R n'avait à grands sacrifices amené précipitamment dans la ville du bois et du charbon. La compagnie augmente toujours le nombre de ses lignes, améliore son service et grossit le volume de ses affaires. Dans trente ans, le Canadian Northern sera un transcontinental puissant et rendra à tout le Canada de précieux services.

Notes Politiques

Le "Globe" ne veut pas qu'un homme dont la conduite privée est scandaleuse, mérite la confiance du peuple et occupe une charge publique. Alors, sir Wilfrid Laurier, que vous reste-t-il à faire ? Vous connaissez des hommes publics dont la conduite est fort scandaleuse.

Le Canadien.

"Soirees de Famille"

Nous sommes heureux d'anoncer que nous aurons prochainement, à St-Boniface, dans l'ancienne Académie Provencher une salle d'amusements qui sera ouverte au public sous le nom de "Soirées de Famille" Toutes les représentations y seront données au profit de la Cathédrale.

M. A. E. Vézina sera le directeur-gérant de cette entreprise. Ce monsieur nous dit qu'il y aura des représentations de superbes vues animées, coloriées et de chansons illustrées ; il nous informe aussi que sa machine cinématographique est des plus perfectionnées ; c'est une machine Edison dernier modèle. Elle reproduit avec une précision et une netteté extraordinaires.

Les "Soirées de Familles" comporteront aussi du chant et de la musique et l'on peut être sûr que l'auditoire y trouvera toujours amusement et profit.

Le *Manitoba* publiera mercredi la date et le programme d'ouverture.

Nous félicitons monsieur Vézina de cette initiative ; l'œuvre qu'il veut aider est une de celles qui nous sont chères entre toutes.

COMMUNIQUE.

M. Lévi Laurier

Il nous fait plaisir d'annoncer que monsieur Lévi Laurier, avocat, de Winnipeg, épousait le 9 du courant, à Montréal, mademoiselle Gabrielle Chèvrefils, fille de feu M. le docteur Chèvrefils.

La bénédiction nuptiale a été donnée, en l'église de St-Jean-Baptiste, par M. l'abbé Rosconi, ami de la famille Chèvrefils.

M. R Laurier, député du comté de l'Assomption, servait de témoin à son frère, le marié ; la mariée était accompagnée de son frère M Gustave Chèvrefils.

Nous offrons nos félicitations, très cordiales et nos voeux de bonheur à M. et à Mme Laurier.

Consulat General de France dans la Puissance du Canada

AGENCE CONSULAIRE DE WINNIPEG.— Les personnes dont les noms suivent sont priées de faire connaitre leur adresse au Consulat Général de France, à Montréal.

MM. Malville Grand dit Vernet
Badenier, Eugène-Henri
Barreau, Jules-Gilbert.
Bellut, Camille.
Bornic, Mathurin,
Brachet, Joseph.
Bureau, Ernest-Adolphe.
Chazal, Isidore-Théophile.
Contant, Albert, E
Gaignard, François.
Guilbert. Louis-Henri.
Guidicelli, Paul-Toussaint
Heftler, Victor
Marsouin, Louis-François.
Tromeur, Pierre.

—PERDUE depuis l'hôtel de M. Jos Couture, en allant à la rue du Collège et jusqu'à la rue Notre-Dame, une robe en peau de chèvre noire. Une recompense sera payée à la personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Les élèves des collèges Manitoba et Wesley se sont rencontrés en débat public, dans la salle académique du collège de St-Boniface, jeudi soir. Sujet de discussion : l'Immigration orientale, chinoise et japonaise, est elle désirable pour le Canada? Les deux orateurs du Manitoba College, qui arguaient pour l'affirmative, ont été déclarés vainqueurs. La salle était remplie d'auditeurs attentifs et très intéressés

A VENDRE

A vendre par lots de 10, 15 et 20 acres, 1000 acres de terre pour la culture des fruits (fruit farm), à des prix extrêmement bas et à des conditions de paiement très faciles. Titres parfaits. Ce terrain est situé à Tosthall Creek, sur le Lac Arson, dans le Kootenay, Colombie-Anglaise. Bonne eau, bon terrain, beau climat. Avantages spéciaux accordés aux premiers acheteurs.

S'adresser à Joseph LECOMTE, 197, Rue Lombard, Winnipeg.—

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—L'hon sénateur Bernier est parti dimanche pour Ottawa.

—L'hiver de 1877 et 1878 étaient, dit-on, semblable à celui ci.

—Très jolie soirée, hier, chez madame Joseph Burke, rue Donald, Winnipeg.

—M. Jos T. Dumouchel est arrivé dimanche dernier d'un voyage aux Antilles.

—M. P. E. Beauchamp, est parti jeudi pour Montréal, et sera absent pendant quelques jours.

—Une nouvelle société sociale française, avec M. Fraslin comme président, vient d'être fondée à Winnipeg.

—Le R. P. Drummond, S. J. a prononcé dimanche, à l'église Ste-Marie, un très substantiel sermon sur l'éducation.

—Jeune dame belge demande bonne place comme cuisinière ou autre. Bons gages. S'adresser 266, King Street, Winnipeg, PRESSÉ.

—M. Pierre Brisson, fils de M. J. D Brisson, de Whitemouth est décédé, hier soir à dix heures. Les funérailles auront lieu à St-Boniface.

—Les Dames Patronessesde l'Hôpital donneront, le 4 février, une séance publique dont le programme sera, dit-on, très attrayant. Détails, la semaine prochaine.

—Tout le contenu d'un atelier de barbier : deux chaises à vendre à bon marché et à de bonnes condition. S'adresser à M. J.-B. Joyal, 176, rue de La Vérandrye, ou P. O. Boite 17, St-Boniface.

Noces d'Or

ST. LEON, (MAN).

Samedi 11 janvier, un événement plutôt rare dans nos paroisses nouvelles du Manitoba, la célébration d'un cinquantenaire de mariage, réunissait dans l'église de St-Léon les représentants de la plupart des familles, heureuses en cette occasion de témoigner leur sympathie aux vénérables jubilaires, M. Ovide Benjamin Lafrenière et sa digne épouse, née Marie Maurice.

Dans l'église décorée pour la circonstance, une messe chantée d'actions de grâces fut célébrée par le R. P. Curé. C'est lui qui, en quelques mots d'à-propos délicats et heureux, se fit l'interprète des sentiments de tous en adressant aux héros de la fête, des félicitations bien méritées.

Arrivée au printemps de 1878, la famille Ovide Lafrenière est une des plus anciennes établies sur la montagne de Pembina ; et au courage à l'énergie, à l'esprit de foi montrés par ces premiers colons est due la formation de cette première paroisse de Saint-Léon qui se trouve maintenant, entourée de cinq autres faisant de cette région une de nos colonies canadiennes-françaises les plus florissantes.

Les jubilaires dont l'un a 70 ans, l'autre 65 ans, ont vu leur troisième et quatrième génération et des 17 enfants dont leur union fut bénie, 14 survivent.

Nous souhaitons à tous deux des jours heureux, après les jours durs qu'ils ont connus dans le début d'une colonie perdue sur la montagne, au milieu des bois, à 80 milles des plus proches établissements. Que le bon Dieu protègent encore pendant de longues années leur robuste vieillesse et nous les garde comme un exemple prouvant que la vertu et le travail font les races vigoureuses, ces familles nombreuses et fortes qui sont la gloire et l'avenir d'un pays.

NOTICE TO CREDITORS

NOTICE is hereby given that John Price of the Town of St. Boniface, Province of Manitoba, Merchant, has made an assignment to the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited, of his estate and effects for the benefit of his creditors.

A meeting of creditors will be held at the offices of the Winnipeg Jobbers Credit Clearing House, Limited Bank of Ottawa Building, in the City of Winnipeg on the 23rd day of January 1908, at the hour of 4 o'clock in the afternoon, and you are hereby notified to attend either in person or by representative. All claims must be filed accompagnied by Statutory Declaration within 30 days of this notice, and to entitle any creditor to vote, his claim must be filed on or before the day of the meeting.

And further take notice, that after such last mentioned date the said assignees will proceed to distribute the assets of the insolvent among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they then have notice, and that the said assignees will not be liable for the said assets or any part thereof to any person or persons whose claim notice shall not have been received by them at the time of said distribution.

Dated at Winnipeg this 10 h of december 1908.

The WINNIPEC JOBBERS CREDIT CLEARING HOUSE Limited. Assignees

AVIS

Avis est par les présentes donné que la société existant entre les sousignés, E. L. DENIS et J. O. STE MARIE, de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, a été ce jour dissoute par consentement mutuelle. Toutes dettes dues a la dite société devront être presentées au dit E. L. Denis qui lui les paiera.

Daté à Saint-Boniface, ce 13 Dec. 1907.

E. L. DENIS,
J. O. STE MARIE

Témoin. Après lecture faite
C. HENRI ROYAL.

FEUILLETON DU MANITOBA.

Ou trouver le bonheur

2

I

—L'occupation favorite de ma mère est d'approuver tous les plans de son fils ; alors, si tu n'as pas d'objection plus sérieuse, tu dormiras cette nuit sous notre toit.

Jean pensa qu'en réalité, l'arrangement proposé par son ami était tout à l'avantage de ses projets et finit par accepter. Le reste du voyage se passa gaiement grâce à la verve du jeune ingénieur qui s'était mis en tête d'enlever son ami, pour quelques heures, à toute préoccupation sérieuse. Comme l'avait prédit Adrien, Mme de Versy accueillit son hôte avec une parfaite affabilité.

C'était une petite femme dont le visage encore frais, respirait avant tout la douceur poussée à un degré presque invraisemblable et qui contrastait singulièrement avec l'air de décision empreint sur les traits de sa fille. Blanche de Versy avait vingt ans, une beauté blonde plutôt éblouissante que vaporeuse, et des mouvements de tête altiers comme ceux d'une jeune reine.

Aussi, lorsque les deux voyageurs, très fatigués, s'en allèrent prendre du repos, il n'est pas bien sûr que la dernière pensée de Jean avant de s'endormir, fut pour la fiancée inconnue qui emplissait son esprit depuis tant de mois !

II

Le lendemain, à l'heure où tout confus de son tardif réveil, Jean terminait hâtivement sa toilette, Mlle Blanche et son frère revenant d'une promenade matinale, suivaient lentement l'allée de sapins, unique endroit ombragé à Chai-Royal.

—Tu es trop jolie pour que j'ose dire que c'est une occasion unique, disait Adrien, mais je puis affirmer qu'elle est précieuse si tu consens à en tirer parti. Outre ses avantages personnels, Jean possède une fortune superbe qui s'accroitra s'il exerce la médecine, car il passe pour un homme de talent.........et puis, je te le répète, hier encore il m'a declaré que jamais l'argent n'entrerait dans ses projets de mariage.

La jeune fille eut un geste d'impatience :

—Tu oublies que M. de Brive est le fiancé de cette pauvre Paule !...

—Pas encore ! il ne l'a jamais vue, te dis-je ; et puis, pourquoi le bonheur de Paule serait-il absolument attaché à cette union......un autre que Jean de Brive peut rêver de l'épouser !......

—Ah ! fit Blanche, s'arrêtant net pour regarder son frère, tu sais, que c'est une sensitive, que mon amie.

—Sois tranquille ; j'ai, tout comme un autre, l'intention de rendre ma femme heureuse ..d'autant plus que sa fortune est telle qu'il me la faut pour favoriser mes entreprises...voyons, Blanche, qu'est-ce que je te demandes ?...simplement de te montrer à Jean sous ton jour le plus favorable cela n'a rien de déloyal...pas plus que de me servir un peu auprès de ton amie...... Crois-moi, nous pouvons faire deux heureux et assurer notre bonheur......Tu ne réponds pas ? ....

La jeune fille, très troublée venait de quitter brusquement son frère pour aller s'enfermer dans sa chambre. Mais celui-ci s'en inquiéta peu ; il s'était dit souvent qu'avec sa beauté, ses goûts mondains et une dot très modeste, Blanche s'établirait difficilement et ce fut avec un sourire de confiance qu'aux premiers tintements de la cloche du déjeuner, il la vit entrer au salon rayonnante et pleine d'entrain.

Elle avait un esprit médiocre, mais elle savait donner à ses propos futiles un tour spirituel qui n'excédant jamais la mesure permise à une fille bien élevée, prêtait un attrait de plus à sa beauté.

La Mme de Versy jouissait innocemment du triomphe de sa fille. Pour Adrien, il ne fut nullement surpris d'entendre Jean lui dire :

—J'irai dès aujourd'hui faire une visite à Mme de Vaubeil ; si sa pupille est aussi distinguée que Mlle de Versy, je n'aurai rien à désirer.

—Oh ! répartit négligemment l'ingénieur bien habile est celui qui peut trouver le moindre point de ressemblance entre ma soeur et Paule de Lansac ; mais à propos de tes projets, j'espère que tu comptes demeurer à Chai-Royal quelques jours encore.........

—Vraiment, mon cher Versy .... je n'ose.

—Il faut oser pourtant. Avec ton père, un ancien ami de Mme de Vaubeil, tu pouvais sans singularité aux yeux de cette jeune fille accepter l'hospitalité que la vieille dame ne va pas manquer de t'offrir là-bas, mais à présent ....

—J'avoue que cette idée s'est également présentée à mon esprit et......tiens, j'accepte avec plaisir de prolonger mon séjour parmi vous.

—A la bonne heure !......je vais faire seller deux chevaux et je t'accompagnerai si tu le veux, jusqu'en vue de Castel-Fleuri...

Adrien s'éloigna en fredonnant. C'est qu'aussi jusqu'alors, tout marchait à son gré, d'un côté Jean allait rester à Chai Royal, de l'autre, Blanche sans qu'il fut nécessaire de rien lui dire, était partie après dejeuner dans sa petite voiture de campagne attelée d'un âne blanc, avec le dessein de proposer une promenade à Mlle de Lansac et, dans l'esprit de son frère, elle devait avoir son idée.

Sous le soleil ardent, les montures des deux jeunes gens avançaient lentement à travers d'immenses plans de vignes aux feuilles roussies, aux grappes déjà murissantes.

Jean ne parlait guère, intérieurement procupé de la démarche qu'il allait faire ; de Versy, au contraire était étincelant, cancans du monde parisien, anecdotes piquantes, tout lui était bon pour captiver son unique auditeur qui semblait prendre à tâche de ne point le livrer à lui-même. Enfin, pourtant, force lui fut de s'arrêter :

—Je te laisse, dit-il, d'ici on aperçoit Castel-Fleuri ; dans trois minutes tu seras au château. Bonne chance et à ce soir !

—A ce soir, répéta Jean de Brive qui éperonna son cheval et s'engageant dans l'allée ombreuse, [illegible] la conversation qui le tourmentait.

Castel-Fleuri, un grand bâtiment de pierre solide à une tour carrée, devait sans doute la deuxième partie de son nom au manteau de verdure qui couvrait ses murs, aux guirlandes d'églantines, de chèvre-feuilles et de roses qui entouraient ses ouvertures cintrées.

Un quart d'heure avant que Jean de Brive franchît pour la première fois le seuil de cette pittoresque demeure, une porte ouverte dans la façade opposée avait livré passage à Paule de Lansac que Blanche attendait avec sa charette ; et maintenant Fanfan, le petit âne blanc, les entraînait de son trot sautillant vers l'Est, à travers une campagne moins aride, plantée de cultures diverses.

Adrien avait dit vrai ; aucun rapprochement n'était possible entre la beauté triomphante de Mlle de Versy et la délicate enfant assise auprès d'elle.

Le profil était fin, les traits purs et la bouche un peu grande recevait le mot d'ordre de deux yeux noirs très fendus où, gaité et tristesse, impressions tendres ou amères venaient se refléter tour à tour, changeant avec une mobilité remarquable la physionomie de leur propriétaire.

Un sourire sur les lèvres, elle écoutait avec complaisance le babil extravagant de sa compagne qui sautait d'un sujet à un autre, peut-être pour le simple plaisir de parler peut-être aussi, cherchant à dire une chose difficile.

—Paule, demanda-t-elle tout à coup, quel air penses-tu que nous ayons dans cet équipage ?

—Mais, l'air de deux bonnes campagnardes qui se promènent.

—Deux campagnardes ! grand Dieu !.... et tu énonces une pareille opinion sans sourciller !

—Que veux-tu que cela me fasse ? demanda Mlle de Lansac en riant de bon coeur.

—A toi, Simplette rien ; mais je serais on ne peut mortifiée de rencontrer mon frère et M. de Brive ainsi trainés par Fanfan.

—M. de Brive ! répéta Paule étonnée, le docteur Jean de Brive est chez vous ?

—Lui-même ; Adrien l'a invité à passer quelques jours à Chai-Royal......selon toute apparence il compte prolonger son séjour et ....je ne me soucie pas de lui paraitre ridicule.

Mlle de Versy avait mis dans ses inflexions de voix plus de sous-entendus qu'il n'en fallait pour attirer l'attention de sa compagne ; mais celle-ci l'écoutait à demi.

—Je connaissait son père, dit-elle gravement, pauvre vieil ami !.........il est mort deux mois après sa dernière visite à ma tante.

(A suivre).

—PERDUE—Le 9 janvier dernier, une paire de lunettes à verres doubles, montées en or et marquées "Porte." Elles ont été perdues entre la boutique de plombiers de MM. Laplante & Fournier et le nouveau bureau de poste ou sur le parcours du chemin qui conduit à Winnipeg en passant sur la glace sur la rue Dumoulin, la rue Notre-Dame et la rue Main jusqu'au No. 620½. Prière de les rapporter à nos bureaux ou au No. ci dessus, rue Main.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de désertion.

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.
221 McDermott Ave, Winnipeg.
Avocats du Pétitionnaire.

Le Grand-Père et le Petit-Fils Guéris par
LES PILULES MORO
De la Maladie de Foie et de Rognons



M. LAZARE BILODEAU, St. Magloire, Co. Bellechasse, Que.

Il y a un vieux dicton français qui dit: "Où le père a passé, passera bien l'enfant!"

Ces proverbes, que l'on appelle, à bon droit, la sagesse populaire, expriment, sous une forme concise et frappante, les idées saines du peuple. Celui-ci veut dire que les fils peuvent bien faire ce qu'a fait leur père. Que le père leur montre le chemin qu'ils n'auront qu'à suivre.

L'exemple, que nous citons aujourd'hui, est celui d'un grand père, guéri lui-même par ces merveilleuses Pilules Moro d'une maladie de rognons qui le faisait souffrir depuis trois ans, et qui avait résisté à tous les traitements. Une fois rétabli et guéri, il s'aperçoit que les médecins qui soignent son petit-fils atteint d'enflure générale et d'hémorragies douloureuses sont incapables de le guérir. Et alors, parce qu'il a confiance dans les Pilules Moro, parce qu'il sait qu'elles l'ont sauvé, il n'hésite pas un seul instant. Il fait prendre de ces pilules à son petit-fils et il le remet sur pied à l'émerveillement de toute la famille.

Ainsi, sous un même toit, voilà deux hommes auxquels les Pilules Moro ont rendu la santé et la vie. Parce que, pour un travailleur, c'est lui donner la vie que de lui donner le moyen de se livrer à son travail et d'accomplir sa tâche de chaque jour.

Qu'est-ce que c'est qu'un homme dans la maison, s'il n'est pas capable de faire sa part de travail, de faire vivre ceux qui comptent sur lui?

Mais ce qui est le plus admirable dans le cas présent, c'est la preuve qu'il nous donne de la puissance générale des Pilules Moro capables de guérir un grand-père, c'est-à-dire un vieillard, ainsi que le petit-fils, un adolescent. C'est un remède bon pour tous les âges et c'est en cela qu'il constitue le remède familial par excellence.

Il ne faut pas s'en étonner. Nous l'avons déjà dit souvent, les Pilules Moro doivent leur action et leur puissance à ce qu'elles agissent sur le sang. Or, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des maladies dont nous souffrons, jeunes hommes, hommes faits ou vieillards, ont pour cause un vice du sang: affaiblissement ou impureté, et avant toute chose, c'est le sang qu'il faut soigner aussitôt qu'on ne se trouve pas bien.

Le mal de rognons, dont souffrait le grand-père, avait son origine dans un appauvrissement du sang dont les Pilules Moro ont eu raison par leurs vertus exceptionnelles, purifiantes et régénératrices.

Cette enflure générale, ces hémorragies dont était atteint le petit-fils étaient la conséquence d'une circulation défectueuse à laquelle seule une régénérescence complète pouvait donner le secours nécessaire.

Tous deux ont trouvé, dans les Pilules Moro et dans le traitement que leur ont donné les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, un merveilleux élément de reconstitution que nous ne saurions trop recommander à tous les hommes qui souffrent et qui devront lire attentivement la lettre qui suit:

Saint-Magloire, Co. Bellechase, 29 Mai, 1907

Messieurs,

L'hiver dernier, 1906, j'ai employé pour moi-même dix boîtes de Pilules Moro, vu que je souffrais du mal de rognons. J'étais très malade et incapable de faire mon travail. Les Pilules Moro m'ont remis en parfaite santé. Dès les premières boîtes, j'ai ressenti un grand soulagement qui a persisté jusqu'à ma guérison complète.

J'ai un garçon de dix-sept ans que j'ai élevé et qui est un de mes petits-enfants. Il est tombé malade d'une enflure générale. L'inflammation était telle qu'il ne pouvait plus ni voir clair, ni fermer les mains. Il avait des hémorragies constantes et qu'on ne pouvait pas arrêter. Le médecin m'affirmait qu'il souffrait d'une complication de maladies: de pleurésie, maladie de rognons et maladie de foie, et qu'il n'en avait pas pour longtemps à vivre. Le révérend curé était du même avis, vu que les remèdes du docteur ne lui faisaient rien.

Il souffrait depuis trois mois lorsqu'un beau jour j'ai dit au docteur: "Puisque vous affirmez qu'il va mourir et que vous ne voyez aucune chance qu'il en revienne, eh bien! je vais lui donner des Pilules Moro, nous verrons toujours si cela lui fait du bien."

A ma grande joie, dès les premières doses qu'il a prises, il m'a dit: "Mon grand-père, ça m'a fait du bien; j'ai beaucoup moins de mal dans les reins."

Voyant cela, je lui en ai fait prendre trois grandes boites et, trois semaines après, il était assez fort pour travailler; depuis il s'est toujours bien porté.

Quand il a commencé à sortir, notre curé ne pouvait pas y croire, et il est venu deux ou trois fois par semaine ensuite pour s'assurer de sa guérison complète et persistante.

Il n'y a pas eu la moindre rechute.

Vous pouvez croire, si nous avons confiance dans les Pilules Moro. Ce n'étaient pas des saignements ordinaires qu'il avait, ce jeune homme. Quand il saignait du nez, c'était épouvantable; cela durait neuf et dix heures de temps. Le docteur lui tenait de la glace sur la tête, mais ça n'y faisait rien, le sang lui sortait en caillots par la bouche.

Mon nom est Lazare Bilodeau et celui de mon petit-fils est Johnny Goodwin. Nous sommes tous deux parfaitement bien portants et nous n'hésitons pas à dire que nous le devons aux fameuses Pilules Moro.

Recevez tous mes remerciements.

LAZARE BILODEAU,
Saint-Magloire, Co. Bellechase. Qué.

Si l'exemple de M. Lazare Bilodeau était suivi par tous les hommes malades, particulièrement par ceux qui souffrent de faiblesse, de la maladie de foie et de rognons, combien plus rares seraient ces gens à la figure triste, à la mine chancelante; combien de pauvres ouvriers reconquerraient le courage et la vigueur qui les abandonnent.

Les Pilules Moro font des hommes forts et courageux. Elles sont le garant d'une bonne constitution, ce qui assure toujours le bien-être, la joie et le bonheur. Si vous êtes faible ou malade, quel que soit votre âge, prenez les Pilules Moro elles vous rendront la santé.

Consultations gratuites par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, au No 272, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

Fac-Similé d'une boite de Pilules Moro.

